

DELIBERATION N° 84/05-13 : NOMINATION D'UN MAITRE-OUVRIER PAR AVANCEMENT/
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BRUNGARD informe l'Assemblée qu'un ouvrier professionnel 2ème catégorie a atteint le 6ème échelon de son grade depuis le 1er décembre 1982.

Il précise que celui-ci a acquis une expérience professionnelle étendue.

Il propose de lui accorder l'avancement au grade de Maître Ouvrier prévu par les textes.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'accorder à l'ouvrier professionnel de 2ème catégorie l'avancement au grade de Maître Ouvrier, à compter du 1er janvier 1984,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- les crédits complémentaires seront inscrits au budget supplémentaire 1984.